

**Amqui, le 16  
janvier 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 16 janvier 2017 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire  
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1  
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2  
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3  
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4  
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5  
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier  
Mme Sophie Lévesque, greffière par intérim  
Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière (en observation)  
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs  
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics  
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique

**N° 2017-xxx**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_ à 20 h \_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-xxx**

**ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-xxx**

**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 – ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2016 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-xxx**

**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 – ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



La greffière par intérim dépose le registre des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville d'Amqui en regard du *Règlement n° 805-16 décrétant une dépense et un emprunt de 3 055 255 \$ pour la réfection des rangs Saint-Paul, Saint-Guillaume et Saint-Joseph.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **N° 2017-xxx Embauche de Me Marie-Hélène Dupont au poste de greffière**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que Me Marie-Hélène Dupont soit embauchée au poste de greffière à compter du 12 janvier 2017;

d'accepter les termes de l'entente entre Me Marie-Hélène Dupont et la Ville d'Amqui concernant les conditions de travail et d'embauche;

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **N° 2017-xxx Confirmation d'embauche de Mme Nicole Bougie au poste de secrétaire, remplacement temporaire**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de confirmer l'embauche de Mme Nicole Bougie au poste de secrétaire, en remplacement temporaire. Le début d'emploi étant le 9 janvier 2017 et le remplacement se terminant le 3 février 2017. L'embauche se fait selon les conditions de la convention collective de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **N° 2017-xxx Confirmation d'embauche de Mmes Rosalie Turbide et Laurence Paradis à titre de monitrices au Service des loisirs**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de confirmer l'embauche de Mmes Rosalie Turbide et Laurence Paradis à titre de monitrices au Service des loisirs, la date de début de l'emploi étant le 16 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **N° 2017-xxx Entente syndicale entre la ville d'Amqui et le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1132 - lettre d'entente n° 2017-001**

Il est proposé par \_\_\_\_\_

appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter les termes de la lettre d'entente n° 2017-001 intervenue entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142, et d'autoriser M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, ainsi que Mme Marie-Pierre Morin, responsable des ressources humaines et des technologies de l'information, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

N° 2017-xxx

#### **Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat regroupé de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017**

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Ville d'Amqui désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que la Ville d'Amqui confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide), nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;

que la Ville d'Amqui confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville d'Amqui accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits, définie au document de l'appel d'offres;

que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Amqui s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Amqui s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

que la Ville d'Amqui reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx

**Demande à Hydro-Québec - Déplacement d'un poteau actuellement situé au 108, chemin au Soleil-d'Or – Autorisation de la Ville d'Amqui**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à adresser une demande à Hydro-Québec visant à faire déplacer un poteau actuellement situé au 108 chemin au Soleil-d'Or, à Amqui, dans l'emprise de la rue appartenant à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx

**Lancement de l'appel d'offres sur invitation – Achat d'une camionnette au Service des travaux publics**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette au Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

**Mandat au Groupe Tanguay et associés – Rinçage et entretien préventif du réseau d'aqueduc de la Ville d'Amqui**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de donner un mandat au Groupe Tanguay et associés afin de procéder au rinçage et à l'entretien préventif des vannes, des poteaux d'incendie et du réseau d'aqueduc pour un montant forfaitaire maximum de 6 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## URBANISME

Le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 20 décembre 2016 est déposé au conseil municipal par Mme Sophie Lévesque, greffière par intérim.

N° 2017-XXX

### **Règlement n° 796-16 modifiant le plan d'urbanisme (règlement n°611-05) – adoption**

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le plan d'urbanisme de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil désire modifier son plan d'urbanisme de manière à créer une affectation *Résidentielle* à même une partie d'une affectation *Industrielle lourde* située sur la rue des Forges, à agrandir une affectation *Publique* située sur la route 132 au nord-ouest du périmètre d'urbanisation à même une affectation *Commerciale périphérique* ainsi qu'à corriger la coloration de certaines affectations situées à l'extérieur du périmètre urbain;

Considérant que le conseil municipal a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2016;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que le *Règlement numéro 796-16* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

### **Règlement n° 797-16 modifiant le règlement de zonage (règlement n°611-05) – adoption**

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement de zonage de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité du règlement de zonage au plan d'urbanisme en cours de modification;

Considérant que le conseil désire apporter diverses modifications à son règlement de zonage;

Considérant qu'aucune demande visant à assujettir l'adoption du règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 juillet 2016;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que le *Règlement numéro 797-16* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-XXX**

**Demande du CN – Engagement de la Ville d'Amqui pour une éventuelle servitude de passage sur le lot 3 164 088 cadastre du Québec**

Considérant que le CN exige aux propriétaires des lots 5 667 466 et 5 667 467 d'obtenir un engagement de la Ville à l'effet qu'une servitude de passage sur le lot 3 164 088 leur sera attribués;

En conséquence,

;  
il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que la Ville d'Amqui s'engage à signer la servitude de passage éventuelle sur le lot 3 164 088 lui appartenant à l'égard des propriétaires des lots 5 667 466 et 5 667 467.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique ».

### **LOISIRS ET CULTURE**

**N° 2017-XXX**

**Contrat de gré à gré – Achat d'une récurveuse à plancher-Adjudication du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de Distributions Jacques Cartier inc. pour l'achat d'une récurveuse à plancher neuve au montant de 2 695 \$ plus taxes, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-XXX      Contrat de gré à gré – Achat d'un coupe-bordures =  
Adjudication du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de l'entreprise Robert Boileau inc. pour l'achat d'un coupe-bordures pour un montant de 6216,75 \$ \$, plus taxes, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-XXX      Contrat de gré à gré – Remplacement des lumières de curling pour  
les lumières LED – Adjudication du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de l'entreprise André Roy électrique inc. pour l'installation de luminaires au LED au montant de \_\_\_\_\_ \$, plus taxes, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-XXX      Prix pour le bénévolat du Canada – Candidature de Mme Jeanne-  
d'Arc Voyer**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser le dépôt de la candidature de Mme Jeanne-d'Arc Voyer pour le prix pour le bénévolat du Canada *Prix Thérèse-Casgrain pour l'engagement de toute une vie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDES DE DON ET COMMANDITE**

**N° 2017-XXX      Club Lions d'Amqui – Demande de don et de vin d'honneur**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accorder au Club Lions d'Amqui la gratuité des locaux pour l'utilisation de la Salle communautaire les 27 et 28 mai 2017 pour la tenue du congrès Lions du district U-3;

d'accorder le cocktail de bienvenue pour environ 60 personnes le 26 mai

2017 à l'Agora Lions d'Amqui;

d'accorder le vin d'honneur pour environ 325 personnes pour le cocktail d'ouverture qui se tiendra le 27 mai 2017 à \_\_\_\_\_;

d'accorder 1 000 \$ pour la commandite du programme souvenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Représentations, congrès et formations ».

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Affaires nouvelles ».

### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

---

---

---

---

---

---

---

---

### **PÉRIODE DE COMMENTAIRES POUR LES ÉLUS**

Une période est réservée aux élus voulant faire des commentaires sur différents sujets.

À tour de rôle, les élus expriment leurs vœux pour la nouvelle année.

Pierre explique que l'année dernière la pertinence de l'ajout de ressources à la MRC a été questionné et ce, dans un but de restituer les mandats que nous accordons à la MRC. Antonin précise que ce sera une année caharnière pour la SODAM puisque des investissements au fond de développement seront fait pour optimiser sa capacité financière. Il ajoute que plusieurs projets sont sur la table notamment le château Bellevue, la construction possible d'une résidence pour personne ayant des déficiences intellectuelles et l'ancienne usine Chaichem.

Richard invite les citoyens de son district à communiquer avec lui afin de lui faire part de leurs suggestions d'amélioration ou de lui adresser des commentaires.

Normand rappelle l'importance de l'achat local pour nos commerçants et entrepreneurs. Il profite de l'occasion pour souhaiter une bonne

fin de mandat à ses pairs.

Gaétan complète la discussion en rappelant que plusieurs projets sont sur la table de travail des élus municipaux.

**N° 2017-xxx**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à \_\_\_\_\_ sur une proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Gaétan Ruest, ing.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sophie Lévesque  
Greffière par intérim

---